

Pénurie d'eau – phase orange

En sa séance du 13 juillet 2026, le collège échevinal a édicté le règlement suivant :

Article 1er

Sont interdites avec effet immédiat les activités suivantes dans les villages **d'Ermsdorf, d'Eppeldorf, de Savelborn et la section des fermes à Medernach**, à savoir :

- le lavage de véhicules, sauf dans les stations de lavage professionnelles ;
- le lavage de trottoirs, garages, cours et façades ;
- le remplissage de piscines privées et piscines hors sol (gonflables) ou plans d'eau privés ;
- le renouvellement d'eau dans les piscines privées ;
- l'utilisation d'un nettoyeur à haute pression ;
- le fonctionnement de fontaines, sauf les fontaines fonctionnant en circuit fermé ;
- la réfrigération de denrées alimentaires et boissons sous eau courante,
- l'irrigation de pelouses, parcs, cimetières et terrains de sports à l'exception de nouvelles plantations;

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur avec effet immédiat.

Article 3

Les infractions contre le présent règlement sont punies par des amendes de 25 euros au moins à 250 euros au plus.

Article 4

Le règlement est soumis à la confirmation du conseil communal lors de sa prochaine séance. Une copie du règlement est envoyée au Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Ces interdictions ne s'appliquent pas aux entreprises spécialisées dans l'une des activités prémentionnées.

Medernach, le 13 juillet 2026

Le collège échevinal
Bob Bintz, *bourgmestre*,
Daniel Baltes et Jean-Pierre Schmit, *échevins*

